



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 010-19

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de rénovation du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie, du Vieux Bourg au Chef-Lieu, sur la commune de Le Châtelard*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fresso - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 010-19

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de rénovation du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie, du Vieux Bourg au Chef-Lieu, sur la commune de Le Châtelard**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, en lien avec Jean-Pierre Fressoz, conseiller délégué chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture et de la forêt pour le territoire des Bauges, indique que la commune de Le Châtelard doit reprendre l'aménagement de voirie sur le secteur du Vieux Bourg au Chef-Lieu.

Grand Chambéry et le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) souhaitent saisir cette opportunité pour réaliser sous la même emprise des travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de rénovation du réseau d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs.

En effet, la réalisation d'une tranchée commune pour l'ensemble des réseaux permet d'optimiser les coûts et de diminuer le délai d'exécution des travaux. La gêne occasionnée auprès des riverains est ainsi contenue.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry, la commune de Le Châtelard et le SDES pour la passation du marché à procédure adaptée correspondant à l'ensemble de ces travaux.

Cette convention prévoit l'organisation suivante : Grand Chambéry est coordonnateur du groupement et, à ce titre, a la qualité d'entité adjudicatrice.

Chaque membre du groupement s'engage à signer un marché à hauteur de ses besoins propres avec un attributaire commun. Il lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

Chaque membre du groupement organise la maîtrise d'œuvre des travaux correspondant à ses besoins.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de rénovation du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie, du Vieux Bourg au Chef-Lieu, sur la commune de Le Châtelard,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 010-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de rénovation du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie, du Vieux Bourg au Chef-Lieu, sur la commune de Le Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Convention groupement de commandes Le Châtelard;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21804H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21804H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019